

Présidentielles 2012. Posez vos questions aux candidat(e)s sur le thème du lobbying



On le sent, on le soupèse, on le subodore, l'élection présidentielle approche à grands pas. En mai prochain, la France connaîtra l'identité du tenant de sa fonction suprême. Tenant et pas tenante car tout laisse à penser que le prochain titulaire de la charge sera un homme.

Les élections présidentielles, parce qu'elles constituent des tournants majeurs dans l'histoire politique d'un pays, sont l'occasion pour les groupes de pression de sonder, proposer, expliquer, exiger parfois aussi, des engagements de la part des candidats. Dans la droite ligne de ce site, qui est de montrer l'influence des intérêts particuliers sur la ligne directrice des représentants de l'intérêt général, je vais d'ici quelques semaines, envoyer à tous les candidat(e)s qui se présentent à cette élection une série de questions portant sur le lobbying et la manière dont ils pensent réagir face à ce phénomène.

J'ai déjà en tête un certain nombre de thèmes (Edit le 15/02/2012 grâce aux commentaires) :

- Qu'est-ce que l'intérêt général selon vous ? Qui en est le détenteur ? Au nom de quels intérêts ?
- Comment préserver la culture de l'intérêt général dans notre pays ?
- Qui des "class actions", ces actions collectives en justice permettant à des particuliers de donner le droit à un représentant d'agir en leur nom ?
- Comment extraire les parlementaires des pressions des groupes de pression ? Faut-il continuer à leur permettre de cumuler

une activité d'avocat d'affaires et leur fonction de parlementaire ?

- Faut-il changer la loi sur la question du lobbying en France ?

- Quelle stratégie pour le lobbying "France" ?

- Faut-il agir, et si oui comment, face à l'omniprésence de groupes qui dépendent, totalement ou partiellement, de commandes de l'Etat, d'être propriétaires de médias ?

- Comment améliorer le dialogue entre l'Etat et la société civile (associations, ONG, entreprises, syndicats...) ?

- Le Conseil d'Etat, dans son rapport 2011 « Consulter autrement, participer effectivement », recommande une loi-code pour définir les principes du développement de concertations ouvertes et de participation du public. Y êtes-vous favorable ?

- Comment améliorer la transparence concernant les représentants d'intérêt auprès des parlementaires, du gouvernement et des administrations ?

- Comment améliorer l'empreinte législative ?

- Comment renforcer et améliorer l'efficacité des registres des représentants d'intérêts au Sénat et à l'Assemblée ? Souhaitez-vous étendre ces registres au niveau exécutif ?

- Souhaitez-vous renforcer l'usage d'études d'impact et la consultation des parties prenantes à ce sujet avant toute décision législative ou réglementaire ?

- Comment mieux prévenir le risque de conflits d'intérêts au niveau du Gouvernement et du Parlement ?

- Comment améliorer le lobbying des organisations françaises (entreprises, ONG, associations) à Bruxelles dans le nouveau cadre du traité de Lisbonne ?

et quelques autres encore.

Chaque candidat(e), ou son représentant, disposera d'une date limite pour répondre en un nombre de signes défini, mais nous sommes sur Internet, et la place accordée sera grande au besoin. Les textes seront publiés dans leur ordre d'arrivée sur ce site Internet, sans coupures de ma part. Ce questionnaire sera envoyé aux candidats se présentant effectivement à l'élection présidentielle en ayant reçu le nombre de parrainages nécessaire. Pour élargir le champ des questions, ou les affiner, je fais appel aux contributions des lecteurs pour proposer des questions. Si d'aventure vous avez des questions à poser sur la thématique du lobbying aux candidat(e)s, n'hésitez pas à les déposer en commentaires ou bien à l'adresse suivante : lobbycratie.fr@gmail.com.

